

COMMUNE de AUDUN LE ROMAN 54560  
Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 5 avril 2017 à 20 heures  
(séance levée à 22h30)

---

**Sont présents** : M. THIRY René, Maire.

M. CANTERI Dominique - M. PAQUET Jean-Claude - Mme PARIS Yvette - M. CORRA Alain, Adjoints.

Mme BOSSI Carole - Mme LEONARD Sylvette - M. BISAGA Thierry - Mme HAAS Alexandra - M. CERONE Philippe - M. COLOMBE Michel -  
Mme MARCON Joëlle - M. CHERIFI M'Hamed - M. SEIWERT Denis, Conseillers.

**Sont absents** : Mme MAUCHANT Martine - M. COLIN Marc - Mme CICCARELLO Sabine - Mme HAMOUM Yasmina - Mme CANNITO Nathalie.

**Procurations** : Mme MAUCHANT Martine à M. THIRY René - Mme CICCARELLO Sabine à M. CORRA Alain.

**Nombre de conseillers en exercice** : dix neuf

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. René THIRY donne lecture des procurations.

M. BISAGA est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Propose à l'assemblée de rajouter 3 questions à l'ordre du jour concernant deux demandes de subventions et un partenariat avec la Région Grand Est

La séance est ouverte par M. René THIRY, Maire, qui rappelle à l'assemblée qu'un président de séance doit être nommé pour les débats relatifs aux comptes administratifs 2016

M. CORRA Alain, 4<sup>ème</sup> Adjoint est alors nommé à cet effet à l'unanimité.

---

**N°24/2017**

**COMPTE DE GESTION 2016 - VILLE**

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Monsieur THIRY René, Maire, pour délibérer sur le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur CARDOT Olivier, Trésorier,

après d'une part, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après d'autre part, s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Approuve le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

**N°25/2017**

**COMPTE DE GESTION 2016 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Monsieur THIRY René, Maire, pour délibérer sur le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur CARDOT Olivier, Trésorier,

après d'une part, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après d'autre part, s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Approuve le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

**N°26/2017**

**COMPTE DE GESTION 2016 - LOTISSEMENT « SOUS LA VIGNE »**

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Monsieur THIRY René, Maire, pour délibérer sur le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur CARDOT Olivier, Trésorier,

après d'une part, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après d'autre part, s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité 16 voix exprimées,**

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Approuve le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

---

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - VILLE**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de M. Alain CORRA, adjoint, élu par l'assemblée, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur René THIRY, Maire,

\* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016 VILLE, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Ville -exécution du compte administratif 2016</u>		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
<b>RECETTES</b>	Prévisions budgétaires totales	2 027 620,00	2 418 558,84	4 446 178,84
	Titres de recettes émis	709 233,36	1 777 097,97	2 486 331,33
	Réduction de titres		5 823,24	5 823,24
	Recettes nettes	709 233,36	1 771 274,73	<b>2 480 508,09</b>
	Restes à réaliser	87 263 ,00		87 263 ,00
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	2 027 620,00	2 418 558,84	4 446 178,84
	Mandats émis	1 301 877,42	1 490 649,43	2 792 526,85
	Annulation de mandats		50 040,83	50 040,83
	Dépenses nettes	1 301 877,42	1 440 608,60	<b>2 742 468,02</b>
	Dép. engagées non mandat.	375 100,00		375 100,00
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	-592 644,06	330 666,13	- 261 977,93
Restes à réaliser	Excédent Déficit	-287 837,00		-287 837,00
Résultat cumulé	Excédent Déficit	-880 481,06	330 666,13	-549 814,93
	<u>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</u>	<u>Part affectée à l'investissement</u>	<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>
Investissement	426 368,25		-592 644,06	-166 275,81
Fonctionnement	1 191 771,59	-517 141,75	330 666,13	1 005 295,97
<b>Total</b>	1 618 139,84	-517 141,75	-261 977,93	<b>839 020,16</b>
	Solde des restes à réaliser			-287 837,00
	<b>Résultat cumulé</b>			<b>551 183,16</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 13 voix exprimées Monsieur Cerone s'abstient et, Monsieur René THIRY, Maire, titulaire d'un pouvoir, s'étant retiré lors du vote,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Approuve le compte administratif 2016 VILLE.

Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2016 VILLE, tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - SERVICE ASSAINISSEMENT**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de M. Alain CORRA, adjoint, élu par l'assemblée, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur René THIRY, Maire

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du SERVICE ASSAINISSEMENT, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Assainissement -exécution du compte administratif 2016</u>		<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>	<u>Total cumulé</u>
<u>RECETTES</u>	Prévisions budgétaires totales	319 704,13	189 877,01	509 581,14
	Titres de recettes émis	44 669,43	137 865,82	182 535,25
	Recettes nettes	44 669,43	137 865,82	<b>182 535,25</b>
<u>DEPENSES</u>	Autorisations budgétaires totales	319 704,13	189 877,01	509 581,14
	Mandats émis	83 848,62	130 227,07	214 075,69
	Annulation de mandats		827,89	827,89
	Dépenses nettes	83 848,62	129 399,18	<b>213 247,80</b>
	Dép. engagées non mandatées	26 700,00		<b>26 700,00</b>
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	-39 179,19	8 466,64	-30 712,55
Restes à réaliser	Déficit	-26 700,00		-26 700,00
Résultat cumulé	Excédent Déficit	-65 879,19	8 466,64	-57 412,55
	<u>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</u>	<u>Part affectée à l'investissement</u>	<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>
Investissement	54 033,13		-39 179,19	14 853,94
Fonctionnement	55 763,01		8 466,64	64 229,65
<b>Total</b>	<b>109 796,14</b>		<b>-30 712,55</b>	<b>79 083,59</b>
	Solde des restes à réaliser			-26 700,00
	<b>Résultat cumulé</b>			<b>52 383,59</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 13 voix exprimées Monsieur Cerone s'abstient et, Monsieur René THIRY, Maire, titulaire d'un pouvoir s'étant retiré lors du vote,**

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

**Approuve le compte administratif de 2016 du service ASSAINISSEMENT.**

**Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2016 du service ASSAINISSEMENT, tels que résumés ci-dessus.**

**N°29/2017**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016- LOTISSEMENT « SOUS LA VIGNE »**

**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de M. Alain CORRA, adjoint, élu par l'assemblée, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur René THIRY, Maire,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du Lotissement SOUS LA VIGNE, lequel peut se résumer ainsi :**

<u>Lotissement Sous La Vigne -exécution du compte administratif 2016</u>		<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total cumulé</u>
<u>RECETTES</u>	Prévisions budgétaires totales	85 338,89	110 844,69	196 183,58
	Recettes nettes			
	Restes à réaliser			
<u>DEPENSES</u>	Autorisations budgétaires totales	85 338,89	110 844,69	196 183,58
	Dépenses nettes		1 295,00	1 295,00
Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	0	-1 295,00	-1 295,00
	<u>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</u>	<u>Part affectée à l'investissement</u>	<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>
Investissement	- 4 494,20		0	- 4 494,20
Fonctionnement	- 48 044,69		-1 295,00	- 49 339,69
<b>Total</b>	<b>- 52 538,89</b>		<b>-1 295,00</b>	<b>- 53 833,89</b>
	Solde des restes à réaliser			0
	<b>Résultat cumulé</b>			<b>- 53 833,89</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 13 voix exprimées Monsieur Cerone s'abstient et, Monsieur René THIRY, Maire, titulaire d'un pouvoir s'étant retiré lors du vote,**

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

**Approuve le compte administratif de 2016 du lotissement SOUS LA VIGNE.**

**Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2016 du lotissement SOUS LA VIGNE, tels que résumés ci-dessus.**

N°30/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - VILLE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,  
qui donne lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant les résultats du compte administratif 2016, et du compte de gestion 2016,

\* le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 1 005 295,97 euros,

\* le solde d'exécution s'élève à 330 666,13 euros,

- Après en avoir délibéré et à la l'unanimité des 15 voix exprimées Monsieur Cerone s'abstient

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 VILLE comme suit :

Pour mémoire : 2015	1 191 771,59
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	674 629,84
Virement à la section d'investissement	517 141,75
<b>Résultat de l'exercice 2016 : EXCEDENT</b>	<b>1 005 295,97</b>
Affectations obligatoires :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	454 112,81
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	551 183,16

N°31/2017

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016  
SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,  
qui donne lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant les résultats du compte administratif 2016, et du compte de gestion 2016,

\* le résultat de la section d'exploitation s'élève à 64 229,65 euros,

\* le solde d'exécution s'élève à 8 466,64 euros,

- Après en avoir délibéré et à la l'unanimité des 15 voix exprimées Monsieur Cerone s'abstient

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 du service Assainissement comme suit :

Pour mémoire : 2015	55 763,01
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	55 763,01
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice 2016 : EXCEDENT</b>	<b>64 229,65</b>
Affectations obligatoires :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	11 846,06
A l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	52 383,59

N°32/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016  
LOTISSEMENT SOUS LA VIGNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,  
qui donne lecture de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant les résultats du compte administratif 2016, et du compte de gestion 2016,

\* le résultat de la section de fonctionnement s'élève à - 49 339,69 euros,

\* le solde d'exécution s'élève à -1 295,00 euros,

- Après en avoir délibéré et à la l'unanimité des 15 voix exprimées Monsieur Cerone s'abstient

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 du lotissement Sous La Vigne comme suit :

Pour mémoire : 2015	- 48 044,69
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	- 48 044,69
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice 2016 : DEFICIT</b>	<b>- 49 339,69</b>
Affectations obligatoires :	
A l'apurement au déficit (report à nouveau débiteur)	49 339,69

**TAUX 2017 DES 3 TAXES**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant la proposition du Maire de maintenir à l'identique les taux respectifs des 3 taxes pour l'exercice 2016,

Considérant que la Commune membre de la CCPA n'a plus compétence en matière de taxe professionnelle, mais qu'elle doit fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve et vote comme suit le maintien des taux des trois taxes pour 2017 :**

TAXE D'HABITATION	13.30 %
TAXE FONCIERE ( BATI )	15.36 %
TAXE FONCIERE ( NON BATI )	38.68 %

**BUDGET PRIMITIF 2017 VILLE**

M. René THIRY, Maire, présente successivement à l'assemblée ses propositions relatives à la section de fonctionnement puis à la section d'investissement du budget primitif 2017. Il précise le détail des principales opérations de travaux prévues en investissement, ainsi que le contenu des prévisions relatives à l'acquisition des divers matériels de l'opération 11, et le contenu des prévisions de travaux inscrites en dépenses non individualisées en opérations.

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant, d'une part, les reports de l'exercice 2016, et d'autre part, les propositions nouvelles présentées par Monsieur le Maire pour le budget primitif 2017 de la VILLE,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 15 voix exprimées, Monsieur Cerone s'abstient**

**Approuve et vote le budget primitif 2017 VILLE tel que présenté par le Maire, et qui peut se résumer ainsi :**

**Budget Primitif 2017 VILLE**

	<u>Pour mémoire budget primitif 2016</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2017</u>	<u>Total reports et propositions nouvelles</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	2 027 620,00	375 100,00	2 016 303,05	2 391 403,05
RECETTES	2 027 620,00	87 263,00	2 304 140,05	2 391 403,05
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 410 558,84		2 577 407,16	2 577 407,16
RECETTES	2 410 558,84		2 577 407,16	2 577 407,16

**BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant, d'une part, les reports de l'exercice 2016, et d'autre part, les propositions nouvelles présentées par Monsieur le Maire pour le budget primitif 2017 du service ASSAINISSEMENT,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 15 voix exprimées, Monsieur Cerone s'abstient**

**Approuve et vote le budget primitif 2017 du service Assainissement tel que présenté par le Maire, et qui peut se résumer ainsi :**

**Budget Primitif 2017 service ASSAINISSEMENT**

	<u>Pour mémoire budget primitif 2016</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2017</u>	<u>Total reports et votes</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	319 704,13	26 700,00	241 000,00	267 700,00
RECETTES	319 704,13	0	267 700,00	267 700,00
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	189 877,01		184 969,69	184 969,69
RECETTES	189 877,01		184 969,69	184 969,69

N°36/2017

**BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT SOUS LA VIGNE**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1, L 2321-1 et suivants,

Considérant, d'une part, les reports de l'exercice 2016, et d'autre part, les propositions nouvelles présentées par Monsieur le Maire pour le budget primitif 2017 du lotissement « Sous La Vigne »,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve et vote le budget primitif 2017 lotissement « Sous La Vigne » tel que présenté par le Maire, et qui peut se résumer ainsi :**

**Budget Primitif 2017 Lotissement Sous La Vigne**

	<u>Pour mémoire budget primitif 2016</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2017</u>	<u>Total reports et votes</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	85 338,89		89 933,89	89 933,89
RECETTES	85 338,89		89 933,89	89 933,89
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	110 844,69		119 339,69	119 339,69
RECETTES	110 844,69		119 339,69	119 339,69

**TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

	<u>Pour mémoire budget primitif 2016</u>	<u>Reports</u>	<u>Propositions nouvelles du Maire BP 2017</u>	<u>Total reports et propositions nouvelles</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES TOTALES	2 432 663,02	401 800,00	2 347 236,94	2 749 036,94
RECETTES TOTALES	2 432 663,02	87 263,00	2 661 773,94	2 749 036,94
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES TOTALES	2 711 280,54		2 881 716,54	2 881 716,54
RECETTES TOTALES	2 711 280,54		2 881 716,54	2 881 716,54

N°37/2017

**PROVISIONS 2017**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 et suivants, relatifs aux finances,

Vu les provisions semi-budgétaires constituées sur les exercices 2008 à 2016 du Budget VILLE article 6875, soit un montant total de 220 000,00 euros, et vu le budget primitif 2017 approuvé ce jour, avec une prévision de 20 000,00 € inscrite au compte 6875,

Considérant que l'état des façades des bâtiments notamment celles du bâtiment Mairie-Ecoles, ainsi que des travaux de création de voiries probables dans les prochaines années, nécessitent que soient constituées des provisions destinées à ces éventuels travaux,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 15 voix exprimées Monsieur Cerrone s'abstient,**

**Prend acte du montant des provisions semi-budgétaires** ainsi constituées sur le compte 6875 VILLE au compte « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » de 2008 à 2016 pour un montant total de 220 000,00 €.

exercice 2008 : 30 000,00 € - exercice 2009 : 50 000,00 € - exercice 2010 : 20 000,00 € - exercice 2011 : 10 000,00 €

exercice 2012 : 10 000,00 € - exercice 2013 : 30 000,00 € - exercice 2014 : 30 000,00 € - exercice 2015 : 20 000,00 € - exercice 2016 : 20 000,00 €

**Autorise le Maire** à constituer sur l'exercice 2017 une provision d'un montant de 20 000,00 € et à émettre un mandat correspondant à cette provision semi-budgétaire, conformément au budget primitif 2017 sur le compte 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles ».

N°38/2017

**PARTENARIAT REGION GRAND-EST**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de la commune quant à la modernisation de 4 arrêts de bus à Audun-le-Roman, qui permettront notamment de les rendre accessibles.

Monsieur le Maire expose par ailleurs, la possibilité que la Région Grand-Est soutienne ce projet.

Il propose donc à l'assemblée d'engager la commune dans un travail partenarial avec la Région sur la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers.

Monsieur le Maire demande par ailleurs au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une future convention dans le cadre du Dispositif d'Intervention Régional d'Intermodalité Grand Est (DIRIGE)

**Le Conseil Municipal**

Vu l'exposé du Maire.

Vu l'intérêt que représente un partenariat avec la Région Grand Est

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** le partenariat futur avec la Région Grand Est dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers  
**Autorise le Maire** à signer une future convention dans le cadre du Dispositif d'Intervention Régional d'Intermodalité Grand Est (DIRIGE)

N°39/2017

—◆—

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017**  
**RENOVATION THERMIQUE MAIRIE-ECOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet pour les travaux de rénovations thermiques du bâtiment Mairie-Ecole, sur la base des devis ci-annexés, et se décomposant comme suit :

1. Remplacement des chaudières Mairie
2. Isolation des murs extérieurs
3. Isolation toitures école
4. Ventilation double flux
5. Isolation sous-faces des planchers RDC

Monsieur le Maire expose, par ailleurs, l'appel à projet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la DETR 2017. Parmi les politiques publiques jugées prioritaires figurent opérations de construction et de gros aménagements du patrimoine communal et intercommunal qui peuvent être financés à hauteur de 40% du montant total HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver une demande de subvention au titre de la DETR 2017 sur la base du devis ci-annexé pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment Mairie-Ecole.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le projet détaillé ci-dessus.  
Vu l'appel à projet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
Vu l'exposé du Maire et les devis présentés

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** les devis ci-annexés,

**Confirme** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, et s'engage à ne pas entreprendre ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

**Sollicite** sur la base des présents devis, une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

**S'engage** à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**Précise** que les travaux seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2017, et s'engage à assurer le financement complémentaire à ces travaux, et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel 2017 et l'échéancier de l'opération, tels qu'annexés à la présente délibération.

N°40/2017

—◆—

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE CTS**  
**MODERNISATION DES ARRETS DE BUS**

Monsieur le Maire expose au conseil le contrat territoires solidaires mis en place par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle le 20 juin 2016. Il s'agit d'un dispositif créé pour la période 2016-2021, permettant d'appuyer les projets territoriaux (aide technique ou financière) avec plusieurs priorités notamment la mobilité. L'aide financière liée aux investissements peut atteindre 40 % des dépenses engagées.

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer une demande d'aide financière au titre du CTS concernant la modernisation des arrêts de bus selon la base des devis annexés.

**Le Conseil Municipal**

Vu l'exposé du Maire.  
Vu le dispositif CTS mis en place par le Conseil Départemental  
Vu l'estimation de la modernisation des arrêts de bus.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** les devis ci-annexés,

**Confirme** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, et s'engage à ne pas entreprendre ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

**Sollicite sur la base des présents devis**, une subvention auprès du conseil départemental au titre du CTS.

**S'engage** à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

—◆—

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CARSAT**  
**ACHAT VEHICULE A LA DEMANDE**

**Le Conseil Municipal**

Vu le projet d'achat d'un véhicule pour un service de transport à la demande.  
 Vu les Devis annexés  
 Vu l'appel à projet de la Carsat Nord-est : « pour les actions collectives de maintien du lien social et la diversification de l'offre de services sur les territoires. »  
 Considérant que le projet de transport à la demande correspond à l'appel à projet de la Carsat Nord-Est.  
 Considérant l'intérêt d'effectuer une demande de subvention auprès de la Carsat Nord-Est.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** les devis ci-annexés,

**Confirme** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, et s'engage à ne pas entreprendre ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

**Sollicite sur la base des présents devis**, une subvention auprès de la Carsat Nord-Est

**S'engage** à informer les services de la Carsat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

## N° 42/2017

**PROJET D'UN PARC EOLIEN A SANCY**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 4 mai 2016 émettant un avis favorable sur le projet de parc éolien comptant 2 éoliennes sur le territoire de la commune de Sancy.

Il précise par ailleurs que le Préfet de Meurthe-et-Moselle en accord avec le pétitionnaire, la société Sodeger Haut-Lorraine, a décidé par un arrêté d'ouvrir une nouvelle enquête publique sur ce projet sur la base d'un dossier consolidé, celle-ci aura lieu du 6 Mars 2017 au 7 avril 2017. Cette enquête publique doit se dérouler dans les communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet, ce qui est le cas, notamment, de la commune d'Audun-le-Roman, qui doit émettre son avis sur ledit projet conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du Maire,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 10 Février 2017.

Vu sa délibération numéro 36/2016 émettant un avis favorable sur le parc éolien à Sancy,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 512-2, R 512-14, R 512-20 et R512-24,

**Après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées, 14 voix pour, Monsieur Cerone s'oppose, Madame Bossi s'abstient**

**Emet un avis favorable sur le projet du parc éolien de SANCY.**

## N°43/2017

**SUBVENTION POUR LE VOYAGE DES ELEVES EN ANGLETERRE**  
**MAI 2017 - COLLEGE GASTON RAMON AUDUN LE ROMAN**

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention déposée par le Collège Gaston Ramon, relative à un voyage prévu en mai 2017, pour les élèves des classes de 4<sup>ème</sup>: il s'agit d'un voyage en Angleterre (Gravesend), auquel participent 28 élèves résidents dans la commune.

Il précise que jusqu'à présent, la Commune participait aux voyages des élèves en versant une subvention globale au Collège, subvention calculée en fonction du nombre d'élèves et à concurrence d'une participation de 50 € par élève.

Le versement global au Collège n'étant plus possible pour une simple raison comptable liée à leur gestion interne, la subvention allouée par la Commune pourra être versée individuellement et directement aux parents des élèves concernés par le voyage, à concurrence du montant de 50 € par élève,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve l'attribution** d'une subvention à concurrence d'un montant de 50,00 € par élève, pour 28 élèves concernés au total, dans le cadre du voyage en Angleterre en Mai 2017 (**soit une subvention totale d'un montant de 1 400,00 €**),

**Autorise le Maire** à procéder au règlement de cette subvention sur l'exercice 2017, envers chacun des parents des 28 élèves concernés par le voyage, sur le compte 6574 du budget primitif 2017.

## N°44/2017

**VOTE DE SUBVENTIONS EXERCICE 2017**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2017 compte 6574, et vu les demandes de subventions de fonctionnements présentées auprès de la commune,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Approuve** l'attribution de subventions selon le tableau suivant :

Nom Association	Subvention de Fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
Mission locale de Briey	1 972,78 €		1 972.78 €
F.E.P Majorettes		1 500,00 €	1 500,00 €
Total	1972.78 €	1 500,00 €	3 472.78 €

**Autorise le Maire** à procéder au règlement de cette subvention sur le compte **6574** de l'exercice 2017.



**CONTRAT ASSURANCE PREVOYANCE DES AGENTS**

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune d'Audun-le-Roman de pouvoir souscrire de nouveau à un ou plusieurs contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes;

Il propose par ailleurs de confier au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une nouvelle procédure de mise en concurrence et ainsi tenter d'éviter l'augmentation tarifaire annoncée par l'actuel prestataire du marché;  
Ainsi, le centre de gestion pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, en mutualisant les offres, si les conditions obtenues donnent satisfaction.

**Le Conseil Municipal,**

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25, alinéa 6 ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 voix exprimées,**

**Charge** le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure formalisée, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte un nouveau contrat-cadre permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la loi n°84-53 ci-dessus indiqué une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

**Précise les modalités suivantes :**

- Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - Garantie incapacité et temporaire de travail et invalidité ;
  - Garantie minoration de retraite.
- Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.
- Ces contrats seront conclus pour une durée de 6 ans avec possibilité de résiliation annuelle par le souscripteur et l'assureur à l'échéance, avec un préavis de 4 mois.
- La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, le tableau des effectifs recensant chacun des emplois créés, avec le cadre d'emplois et le grade correspondants.

A cet effet, il informe l'assemblée qu'étant donné la nécessité de nommer un agent en tant qu'assistant de prévention, il est nécessaire de modifier les horaires à la hausse d'un adjoint administratif actuellement à temps incomplet afin que l'agent en question puisse remplir ces fonctions. En conséquence, la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif concerné passera de 28h à 31h.

Suite à l'accord de l'agent, et du Comité Technique du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 3 mars 2017, il propose de modifier le tableau des effectifs afin de matérialiser l'augmentation du temps de travail de l'agent.

Il précise par ailleurs que cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Ainsi conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, monsieur le Maire propose par ailleurs de supprimer l'emploi d'adjoint administratif créé initialement à temps non complet par délibération du 27 Juin 2011 pour une durée de 28 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de 31 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2017.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 et par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu sa délibération n° 22 en date du 27 Février 2017, fixant le tableau des effectifs de la commune,

Vu l'avis Favorable du Comité Technique de Meurthe-et-Moselle.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 16 voix exprimées.**

**Approuve la suppression de l'emploi d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 28 h créée le 27 juin 2011 par délibération**

**Approuve la Création d'un emploi d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 31 h**

**Approuve la proposition du Maire relative à la modification du tableau des effectifs en ce sens.**

**S'engage à inscrire au budget les crédits correspondants.**

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

CADRE D'EMPLOI	Durée hebdomadaire	EFFECTIF
<b>Filière administrative</b>		
attaché territorial	35	1
rédacteur territorial	35	2
adjoint administratif principale de 2ème classe	35	1
adjoint administratif	31	1
<b>filière technique - atelier</b>		
adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	6
adjoint technique territorial	35	2
<b>filière technique - entretien école élémentaire</b>		
adjoint technique territorial - aile gauche	24	1
adjoint technique territorial - aile droite	22	1
<b>filière technique - entretien Bâtiments Public</b>		
adjoint technique territorial	31	1
<b>filière sociale - écoles maternelles</b>		
ATSEM de 2ème classe	35	1
ATSEM de 2ème classe	35	1
ATSEM de 2ème classe	35	1
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>19</b>

N°47/2017

**INSCRIPTIONS AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUITE AUX DELEGATIONS ACCORDEES A M. RENE THIRY, MAIRE,  
PAR DELIBERATION N° 34 DU 20 MAI 2014.**

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions ou interventions de M. René THIRY, Maire, conformes à la délégation consentie par le Conseil Municipal :**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Dans le cadre des futurs travaux de mise en accessibilité de la Mairie, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à M. SERAFINO Giovanni architecte à Nancy, Monsieur le Maire a décidé de rompre le contrat passé avec M. SERAFINO pour non respect des délais d'exécutions après une mise en demeure restée infructueuse.

**NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE GAN ET 1<sup>ER</sup> AVENANT.**

Monsieur le Maire expose au conseil la signature du nouveau contrat d'assurance multirisque EDILYS avec GAN représenté par Monsieur GAROFOLI en remplacement de l'ancien contrat ATLAS afin de mieux correspondre aux besoins de la commune. La cotisation annuelle s'élève à 13 976.71 € TTC. Ce nouveau contrat est accompagné d'un premier avenant afin d'y inclure le parc informatique de la Commune.

**ENCAISSEMENT CHEQUE GAN ASSURANCE DEGATS ELECTRIQUE.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre survenu à l'atelier municipal causé par un incendie accidentel, en effet, plusieurs outils se sont retrouvés hors service suite à cet accident. En dédommagement de ce sinistre, la commune a reçu de Gan, son assurance, un chèque d'un montant de 1 201,00€

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE  
LOGEMENT 7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'occupation précaire avait été signée pour le logement situé 7 Place du Général de Gaulle entre la Commune et Monsieur De Amicis Gregory, pour une période de six mois, dans l'attente de la réhabilitation de leur maison située rue Guyot.

L'accord pour occupation de ce logement a été renouvelé pour une même durée de six mois, et selon les mêmes conditions que précédemment.

**CONVENTION D'ANIMATION SALLE DES MARIAGES MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la signature d'une convention entre le TIL-Théâtre Ici&Là / Action Culturelle du Pays de Briey, la compagnie Corps in Situ, l'école élémentaire Paul Eluard d'Audun-le-Roman, la Commune. Le but de cette convention est le développement d'un atelier de pratique chorégraphique pour les élèves de CE2/CM1.

Cet atelier se déroule dans la salle du Conseil Municipal pendant 18 heures à raison d'une heure et demie par jour pendant 8 jours en mars et 4 jours en avril.